

Ils boivent de l'eau polluée

Près de deux millions de personnes en France reçoivent une eau non conforme car trop polluée.

Il y a près de deux millions de consommateurs qui paient pour de l'eau significativement polluée. Sylvie Pradelle, administratrice nationale de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, tire la sonnette d'alarme. Si 97,5% de la population reçoit une eau de bonne qualité et quasiment aucune pollution n'est relevée dans les grandes villes ou les villes de taille moyenne, 2 750 communes reçoivent en revanche de l'eau non conforme en France métropolitaine, essentiellement dans des zones d'agriculture intensive.

Les pesticides responsables de l'essentiel des pollutions

L'association base sa mise en garde sur une enquête qu'elle a menée à partir des résultats d'analyses du ministère de la Santé, commune par commune, sur deux ans. Elle a passé ses résultats au crible de six critères « traduisant les principales contaminations ».

Les pesticides sont responsables de l'essentiel des pollutions d'origine agricole (60%) et leur utilisation dans l'agriculture « n'a pas diminué

en 10 ans », dénonce l'association. Elle rappelle que si aucun des risques suspectés n'a pu être démontré, une exposition sur le long terme et les interactions entre les différents pesticides pourraient causer cancers et troubles de la reproduction.

Les zones les plus touchées sont le Bassin parisien, le Nord, la Vallée du Rhône et le Sud-Ouest, et les communes les plus peuplées recevant de l'eau polluée sont Sens (Yonne) et Lisleux (Calvados).

Deuxième source de pollution agricole et principale cause de fermeture des captages (points d'extraction d'eau), les nitrates contaminent l'eau principalement dans le nord du pays, souligne l'association. La France fait actuellement l'objet de poursuites de Bruxelles pour son incapacité à lutter contre cette pollution, qui fait l'objet d'une directive.

L'UFC-Que choisir réclame donc « une protection efficace de tous les captages », « une application du principe pollueur-payeur dans le domaine des pollutions agricoles » et que « les aides de la politique agricole commune (PAC) soient réservées aux modes de production s'inspirant des agricultures intégrées et biologiques ».

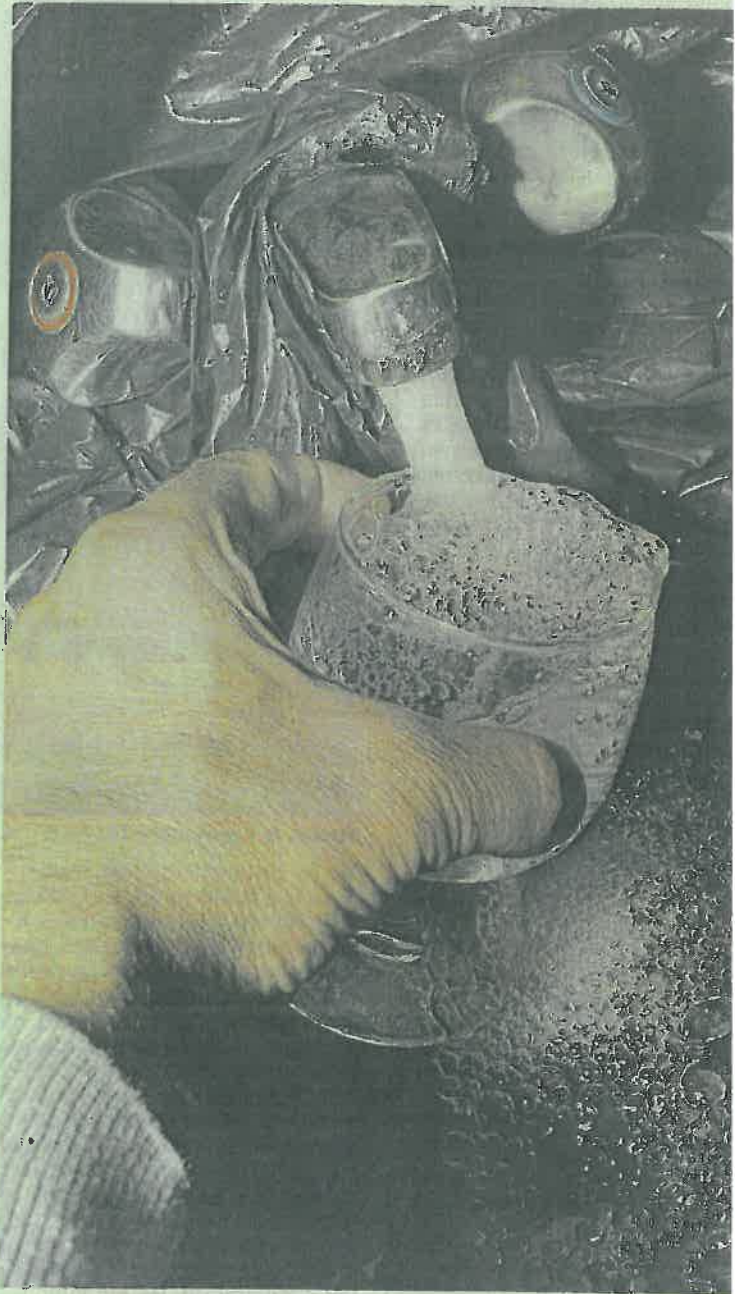
À SAVOIR

Les consommateurs doivent payer

Si les grandes villes ou une région comme la Bretagne distribuent une eau non polluée, c'est en appliquant des « solutions essentiellement palliatives » (dilution de l'eau, dépollutions ou abandon de captages) selon l'association de consommateurs UFC-Que choisir. Ces solutions, largement supportées par les consommateurs (à 90%), entraînent un surcoût de 7 à 12% de la facture d'eau, soit entre 640 millions et 1 milliard d'euros. « Pour nous, il y a urgence à agir »

affirme Alain Bazot, président de l'UFC, car « l'avenir ne peut pas être l'eau en bouteille ». Elle coûte en effet 133 fois plus cher que l'eau du robinet.

En dehors de l'agriculture, les autres sources de contamination de l'eau sont liées « au défaut de traitement (qualité bactériologique, aluminium) et aux contaminations naturelles (radioactivité) » et touchent « 1 500 communes et 500 000 consommateurs ».



Près de deux millions de Français paient pour de l'eau polluée. Photo AFP.